

Cotisations des membres Swiss Nurse Leaders selon les statuts du 20/04/2022

A partir du 21.04.2022, les cotisations des membres l'élèvent à :

Membres actifs (art.3 al. 2, lettre a) :

Seniors : 400 CHF

Juniors : 200 CHF

Membres passifs (art.3 al. 2, lettre b ; art. 6) :

Institutions des membres actifs :

Catégorie	Nombre de lits (Hôpitaux/Homes)	ou habitants (Soins à domicile)	Montant en CHF
I	jusqu'à 100	jusqu'à 10'000	150.--
II	jusqu'à 500	jusqu'à 50'000	350.--
III	plus de 500	> 50'000	1'000.--

Anciens, sympathisants, autres organisations 200 CHF

Membres d'honneur gratuit

Cette version correspond aux catégories selon les nouveaux statuts du 20.04.2022 et remplace la version du 19.11.2021.